

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2021/052 *quater*

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25

**Date de la Convocation**

06/12/21

**Date d’Affichage**

20/12/21

**Objet de la Délibération**

**Demande de subvention auprès de la FFA pour la création d’un terrain de sports synthétique.**

L' an deux mille vingt et un, le treize décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Présents :** Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, EVEN, RANCHET, DASSENOY, DEGEILH, DOLAGBENU, COMBLET.

**Absents :** M. MARC, Mme VITRICE, Mme MONFRAIX, M. CHONG-KEE

Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET

M. PANAVILLE procuration à Mme TRIAES

Mme LEROUX procuration Mme DASSENOY

Mme SANDOVAL procuration à Mme DEGEILH

M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU

**Secrétaire :** Mme DASSENOY

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation d’un terrain de sports synthétique sur la plaine de sports Christian Jumel. Ce nouvel espace permettra de satisfaire le besoin d’équipement supplémentaire au vu de la hausse du nombre d’adhérents dans les associations sportives, offrira un espace accessible toute l’année, y compris par temps pluviaux, aux écoles de football.

Ce nouvel équipement vise à améliorer l’accueil, la sécurité et les conditions de pratique des licencié(e)s, et à leur proposer de nouveaux espaces répondant à leurs attentes.

Ce terrain sera homologué catégorie 5 afin de pouvoir accueillir des tournois et compétitions.

Il présente l’estimatif global des travaux qui s’élève à 803 732,00 € H.T. correspondant aux devis fournis par les sociétés :

- ST GROUPE pour un montant de 784 082,50 € HT
- DUPUY pour un montant de 19 650,00 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible aux subventions du Fond d’Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) qui est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (21 Pour- 4 contre :A.Degeilh, P.Sandoval, L.Dolagbenu, L.Sarica) :

- D’adopter ce projet dont l’estimatif est de 803 732,00 € H.T.,
- De solliciter une subvention au titre du FFA,
- D’autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,  
M. le Maire,  
**Christophe Tountevich**

